

BAROMÈTRE DES INFRASTRUCTURES DE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE INTERRÉGIONAL

AVRIL 2023



ACTEURS
POUR LA PLANÈTE
LES TRAVAUX PUBLICS



Avant propos

« TRANSFORMER LES INFRASTRUCTURES FACE À L'URGENCE CLIMATIQUE »

Introduite par la Loi de Transition Énergétique pour la Croissance Verte (LTECV), la Stratégie Nationale Bas-Carbone (SNBC) est la feuille de route de la France pour lutter contre le changement climatique. Elle donne des orientations pour mettre en œuvre, dans tous les secteurs d'activité, la transition vers une économie bas-carbone, circulaire et durable. Elle définit une trajectoire de réduction des émissions de gaz à effet de serre jusqu'à 2050 et fixe des objectifs à court-moyen termes : les budgets carbone. Elle a deux ambitions : atteindre la neutralité carbone à l'horizon 2050 et réduire l'empreinte carbone de la consommation des Français. Les décideurs publics, à l'échelle nationale comme territoriale, doivent la prendre en compte.

En partenariat avec la FNTF et son réseau, le Réseau des CERC publie de nouveaux baromètres régionaux ayant pour objectif de suivre la contribution des infrastructures à la Stratégie Nationale Bas Carbone (SNBC).

Dans une logique de territorialisation de la transition écologique et dans la perspective de mieux appréhender les enjeux locaux, il s'agit de présenter le rôle des infrastructures dans le déploiement de la transition écologique en région.

Sans chercher à être exhaustive, une sélection de thématiques démontre la pluralité des enjeux et la trajectoire à suivre au regard des objectifs à atteindre d'ici 2030 :

- *Décarbonation des mobilités*
- *Développement d'un mix énergétique bas carbone*
- *Préservation de la ressource en eau et de la biodiversité*
- *Protection du territoire face aux aléas climatiques*

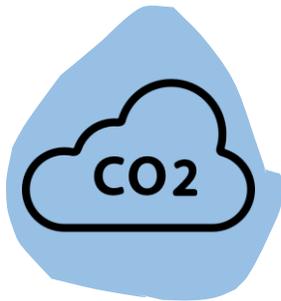
Les régions ont accepté de se mobiliser pour concevoir et éditer ces analyses sur leurs territoires :

[Auvergne-Rhône-Alpes](#)
[Bourgogne-Franche-Comté](#)
[Bretagne](#)
[Centre-Val de Loire](#)
[Grand Est](#)
[Guadeloupe](#)
[Hauts-de-France](#)
[Île-de-France](#)
[Normandie](#)
[Nouvelle-Aquitaine](#)
[Occitanie](#)
[Pays de la Loire](#)
[Provence-Alpes-Côte d'Azur](#)

Le Baromètre interrégional ci-après est une vue d'ensemble et présente les palmarès des chiffres régionaux.

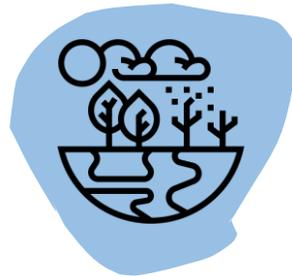
Sources : <https://acteurspourlaplanete.fntp.fr/>
<https://www.ecologie.gouv.fr/strategie-nationale-bas-carbone-snbc>

Stratégie bas-carbone



RÉDUIRE DE 30%

les émissions de GES à
horizon 2030,
par rapport à 2015



DÉVELOPPER UNE APPROCHE TRANSVERSALE

pour lutter contre les effets
du changement climatique



PRÉSERVER LA TRAME VERTE ET BLEUE

et intégrer ses enjeux dans
l'urbanisme, les projets
d'aménagement, les pratiques
agricoles et forestières



RECHERCHER L'ÉQUILIBRE

entre les espaces
artificialisés et les espaces
naturels, agricoles
et forestiers

Sommaire

Décarboner les mobilités

- 1 AMÉNAGEMENT CYCLABLE P.5
- 2 TRANSPORTS COLLECTIFS P.6
- 3 INFRASTRUCTURES DE RECHARGE P.7
- 4 RÉSEAU ROUTIER P.8

Développer un mix énergétique bas carbone sur le territoire

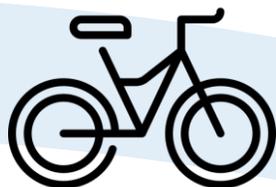
- 5 GAZ RENOUEVABLE P.9
- 6 ÉLECTRICITÉ RENOUEVABLES P.10
- 7 HYDROGÈNE P.11
- 8 ECLAIRAGE PUBLIC P.12

Préserver la ressource en eau et faire face au stress hydrique à l'échelle locale

- 9 RÉSEaux D'EAU POTABLE P.13
- 10 RÉSEaux D'ASSAINISSEMENT P.14
- 11 RENATURATION DES COURS D'EAU P.15
- 12 RÉHABILITATION DES FRICHES P.16

Aménagements cyclables

UN RÉSEAU À DÉVELOPPER



Le vélo constitue un levier potentiel pour décarboner la mobilité, mais il représente aujourd'hui un peu moins de 3% des déplacements locaux (effectués à moins de 80 km du domicile). L'usage du vélo étant fortement corrélé à la densité des aménagements cyclables, il est indispensable de développer un réseau d'infrastructures adaptées pour encourager sa pratique. Lorsque la densité du réseau cyclable d'une commune dépasse 2 500 m par km² la pratique du vélo est trois fois plus importante.

Atteindre un ratio de 2 mètres linéaire par habitant d'aménagements et porter la part modale du vélo dans les déplacements du quotidien à 12% en 2030.

700 kgCO₂e
Émissions évitées
annuellement sur un
trajet domicile-travail
effectué en vélo plutôt
qu'en voiture

**ATTEINDRE
2 ML/HAB**

**0,85
ML/HAB**

en France

	ML / HABITANT	LINÉAIRE CYCLABLE (KM)	TAUX DE CYCLABILITÉ MOYEN
1 Bretagne	1,32	4 529	2,5%
2 Bourgogne-Franche-Comté	1,32	3 677	2,1%
3 Pays de la Loire	1,28	4 999	2,3%
4 Grand Est	1,28	7 113	2,3%
5 Nouvelle-Aquitaine	1,22	7 466	1,3%
6 Centre-Val de Loire	1,12	2 887	1,7%
7 Normandie	1,08	3 579	1,8%
8 Occitanie	0,93	5 648	1,4%
9 Hauts-de-France	0,86	5 126	2,3%
10 Auvergne-Rhône-Alpes	0,65	5 334	1,8%
11 Provence-Alpes-Côte d'Azur	0,42	2 151	1,9%
12 Île-de-France	0,39	4 810	4,5%
13 Guyane	0,25	76	
14 Corse	0,15	53	0,4%
15 Mayotte	0,13	40	
16 Martinique	0,03	11	
17 Guadeloupe	0,01	5	
18 La Réunion	0,00	0	
France	0,85	57 504	2,0%

PALMARÈS DES RÉGIONS

Le linéaire cyclable inclut les pistes cyclables en site propre ainsi que les voies vertes

Transports collectifs

UN RÉSEAU À DÉVELOPPER

Alors que plus de la moitié des émissions de gaz à effet de serre du secteur des transports proviennent de l'usage de véhicules particuliers, le recours aux transports collectifs apparaît comme l'une des solutions à privilégier pour décarboner les déplacements du quotidien.

Les infrastructures sont un vecteur de transformation des mobilités. À travers l'aménagement de voies réservées aux bus ; l'extension de lignes de tramways ; la modernisation et la création de liaisons ferroviaires, elles contribuent à réduire l'empreinte carbone du secteur.



Entre 7 et 15kg de CO₂ évités

Un trajet de 80 km réalisé en voiture thermique émet 15,4 kgCO₂e contre 0,42 kgCO₂e en train (Intercités) ou 8,32 kgCO₂e en bus thermique

Atteindre une part modale des transports collectifs de 20% en 2030 (13% transports ferrés et 7% transports routiers) et de 24% en 2050.

20% EN 2030

	LIGNES DE MÉTRO	LIGNES DE TRAMWAY	TOTAL	SUPERFICIE COUVERTE PAR UNE AOM*	PART MODALE DES TRANSPORTS COLLECTIFS**
1 Île-de-France	19	10	29	100%	44,2%
2 Auvergne-Rhône-Alpes	4	17	21	44%	10,9%
3 Provence-Alpes-Côte d'Azur	2	8	10	74%	10,6%
4 Hauts-de-France	2	4	6	88%	8,9%
5 Grand Est	0	14	14	93%	8,2%
6 Centre-Val de Loire	0	3	3	29%	7,5%
7 Pays de la Loire	0	6	6	97%	7,1%
8 Occitanie	2	6	8	18%	6,8%
9 Normandie	0	7	7	95%	6,6%
10 Bretagne	1	1	2	92%	5,7%
11 Bourgogne-Franche-Comté	0	4	4	82%	5,7%
12 Nouvelle-Aquitaine	0	4	4	46%	5,6%
France	30	84	114	63%	15,5%

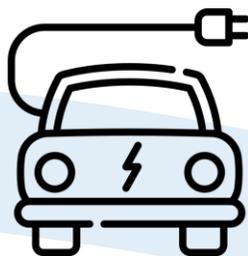
PALMARÈS DES RÉGIONS

*AOM : autorité organisatrice de la mobilité
** pour les trajets domicile-travail

Sources : transports urbains - CEREMA 2022, métros et tramways - STRMTG 2022, part modale - INSEE 2019

Infrastructures de recharge

AUGMENTER LEUR DISPONIBILITÉ



Développer un réseau d'infrastructures de recharge adapté pour accompagner l'évolution du parc de véhicules électriques en France : 1 point de recharge pour 10 véhicules

13,82 kgCO₂e évités

Un trajet de 80 km réalisé en voiture électrique émet 1,58 kgCO₂e contre 15,4 kgCO₂e en voiture thermique

520 000 POINTS DE RECHARGE EN FRANCE EN 2030

Pour favoriser l'essor de la mobilité électrique, il est essentiel de déployer un réseau d'infrastructures de recharge adapté aux futurs besoins. L'augmentation du nombre de véhicules électriques en circulation doit être accompagnée d'une hausse du nombre de points de recharge mis à disposition sur l'espace public. Or, la France souffre aujourd'hui d'un retard dans le déploiement de ce réseau par rapport aux objectifs initialement fixés (100 000 bornes fin 2021).

	NOMBRE DE VOITURES ÉLECTRIQUES OU À HYDROGÈNE	NOMBRE DE VOITURES HYBRIDES RECHARGEABLES	NOMBRE DE POINTS DE RECHARGE	RATIO VÉHICULES / POINTS DE RECHARGE
1 Occitanie	37 799	23 202	8 424	7,2
2 Normandie	20 549	11 891	3 668	8,8
3 Hauts-de-France	30 057	25 039	6 208	8,9
4 Centre-Val de Loire	13 951	8 917	2 479	9,2
5 Nouvelle-Aquitaine	36 809	24 807	6 423	9,6
6 Bourgogne-Franche-Comté	13 452	9 756	2 375	9,8
7 Bretagne	19 366	10 365	3 004	9,9
8 Grand Est	32 291	22 020	5 343	10,2
9 Pays de la Loire	22 029	13 285	3 070	11,5
10 Île-de-France	70 467	80 674	12 967	11,7
11 Auvergne-Rhône-Alpes	53 539	38 506	7 668	12,0
12 Provence-Alpes-Côte d'Azur	42 606	25 512	5 491	12,4
13 Corse	3 115	2 031	364	14,1
<i>DROM</i>	6 998	3 310	249	
<i>Non précisé</i>	29	22		
France	403 055	299 336	67 733	10,4

PALMARÈS DES RÉGIONS

Réseau routier

ENCOURAGER L'ENTRETIEN

L'entretien du réseau routier est indispensable à la fois pour optimiser les coûts de gestion de l'infrastructure, mais aussi pour limiter les émissions de gaz à effet de serre. Un véhicule qui circule sur une chaussée bien entretenue consomme moins d'énergie et émet moins d'émissions de GES qu'un véhicule circulant sur une chaussée dégradée. Or, en France, 18% du réseau routier national est en mauvais état.



1 085 575 KM

Linéaire routier en France

Routes départementales

34%

Voirie communale

64%

Routes nationales et autoroutes concédées et non concédées

2%

+4 % à +6% -
émissions de GES supplémentaires émises par un poids lourd qui circule sur une chaussée dégradée

Remettre à niveau les routes qui se trouvent en moyen et mauvais état, soit **46%** du réseau routier national.

46% DES ROUTES NATIONALES À REMETTRE À NIVEAU

	TAUX DE ROUTES NATIONALES ET AUTOROUTES NON CONCÉDÉES EN ÉTAT MAUVAIS OU MOYEN	TAUX DE ROUTES NATIONALES ET AUTOROUTES NON CONCÉDÉES EN MAUVAIS ÉTAT	LINÉAIRE ROUTIER TOTAL EN KM
1 Bretagne	35%	4%	73 299
2 Pays de la Loire	35%	13%	74 972
3 Nouvelle-Aquitaine	37%	20%	178 424
4 Occitanie	40%	24%	145 059
5 Normandie	42%	10%	71 094
6 Bourgogne-Franche-Comté	44%	21%	81 988
7 Hauts-de-France	51%	29%	67 708
8 Grand Est	52%	23%	77 293
9 Auvergne-Rhône-Alpes	52%	25%	151 436
10 Centre-Val de Loire	57%	18%	69 136
11 Île-de-France	60%	37%	39 304
12 Provence-Alpes-Côte d'Azur	65%	36%	47 478
Corse			8 383
France	46%	22%	1 085 575

PALMARÈS DES RÉGIONS

Gas renouvelable

ATTEINDRE LES 10% EN 2030



La production de gaz renouvelable, notamment à travers la méthanisation, permet de concilier les enjeux de transition énergétique avec ceux de l'économie circulaire. Le développement et redimensionnement des réseaux et des infrastructures gazières, ainsi que l'équipement des stations d'épuration en méthaniseurs sont indispensables pour atteindre la cible de 10% de gaz renouvelable dans les réseaux en 2030.

Atteindre 30 TWh de biométhane injectés dans les réseaux en 2030, contre 3,3 en 2021, soit 1 400 installations d'injection à l'échelle nationale, contre 515 en 2023.

23,4 gCO₂/kWh
c'est l'empreinte carbone du biométhane, contre 227 gCO₂/kWh pour le gaz naturel

30 TWH EN 2030 EN FRANCE

	PRODUCTION DE BIOMÉTHANE INJECTÉE (GWH)	POTENTIEL BIOMÉTHANE 2050 (PCS GWH)	NOMBRE DE POINTS D'INJECTION
1 Hauts-de-France	682	17 762	77
2 Grand Est	536	15 205	94
3 Bretagne	327	14 810	68
4 Pays de la Loire	265	12 072	41
5 Nouvelle-Aquitaine	264	20 439	45
6 Île-de-France	262	6 468	50
7 Centre-Val de Loire	217	12 235	30
8 Normandie	214	11 993	28
9 Auvergne-Rhône-Alpes	188	11 865	43
10 Occitanie	152	13 613	17
11 Bourgogne-Franche-Comté	111	8 487	16
12 Provence-Alpes-Côte d'Azur	52	4 209	6
Corse		852	
France	3 269	150 009	515

PALMARÈS DES RÉGIONS

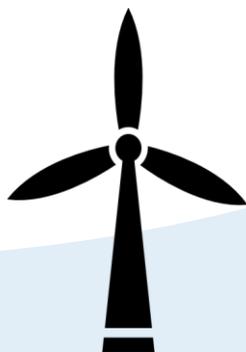
NB : La production de biométhane inclut uniquement les points d'injection raccordés au réseau de distribution GRDF

Sources : Production - GRDF 2021, potentiel 2050 - GRDF août 2022, points d'injection - Réseaux énergies 2023

Electricité renouvelable

ATTEINDRE LES 40% EN 2030

La France s'est donnée comme objectif d'atteindre 40% de production électrique d'origine renouvelable en 2030, contre 22% en 2021. Le développement de la filière électrique renouvelable est indispensable pour permettre la décarbonation d'autres secteurs, notamment celui des transports, mais aussi pour réussir la souveraineté énergétique du pays. Les réseaux de transport et de distribution doivent évoluer en conséquence pour accueillir les nouvelles capacités qui seront installées.



5 MtCO₂e évitées par an en France, grâce à la production d'électricité éolienne et solaire

Entre 33,2 et 34,7 GW de puissance installée à horizon 2028 pour l'éolien, contre 20 GW en 2022. Entre 36 GW et 45 GW de puissance installée à horizon 2028 pour le photovoltaïque, contre 14,1 GW en 2022.

HORIZON NATIONAL 2028 :
33,2 GW POUR L'ÉOLIEN
36 GW POUR LE PHOTOVOLTAÏQUE

	PUISSANCE ÉOLIEN (MW)	PUISSANCE PHOTO-VOLTAÏQUE (MW)	ENSEMBLE PHOTO-VOLTAÏQUE ET ÉOLIEN (MW)	NOMBRE D'INSTALLATIONS PHOTO-VOLTAÏQUE	NOMBRE DE PARCS ÉOLIENS	PRODUCTION ÉLECTRICITÉ RENOUVELABLE* (GWH)
1 Hauts-de-France	5 675	433	6 109	33 460	561	11 530
2 Grand Est	4 478	1 128	5 606	50 859	455	18 180
3 Nouvelle-Aquitaine	1 551	3 884	5 435	97 080	173	11 975
4 Occitanie	1 731	3 109	4 840	110 669	195	17 593
5 Pays de la Loire	1 724	927	2 651	60 519	159	3 545
6 Auvergne-Rhône-Alpes	623	1 848	2 471	111 804	103	32 227
7 Centre-Val de Loire	1 572	800	2 372	23 944	145	4 129
8 Provence-Alpes-Côte d'Azur	97	1 932	2 028	58 792	17	12 072
9 Bourgogne-Franche-Comté	1 028	628	1 656	34 731	104	3 738
10 Bretagne	1 214	419	1 633	30 971	187	3 295
11 Normandie	978	267	1 246	22 008	130	2 773
12 Île-de-France	146	259	405	23 769	16	1 734
13 Corse	18	217	235	2 469	3	809
France	20 835	15 851	36 686	661 075	2 248	123 598

PALMARÈS DES RÉGIONS

* Inclut la production photovoltaïque, éolienne, hydraulique et thermique à combustible renouvelable

Hydrogène

AUGMENTER LA PART D'HYDROGÈNE DÉCARBONÉ



Le développement de l'hydrogène, et en particulier l'hydrogène décarboné, fait partie des objectifs ambitieux de la stratégie énergétique de la France. Aujourd'hui peu déployée, cette technologie devra permettre à terme la décarbonation de l'industrie, de la mobilité, ainsi que l'émergence de nouveaux usages. La part d'hydrogène décarboné, dans la production totale, devra passer de 5% en 2020 à 52% à horizon 2030.

1 000 stations de recharge en 2030 pour 300 000 véhicules légers et 5 000 véhicules lourds.

6 MtCO₂e émissions annuelles évitées grâce au développement de l'hydrogène

**ATTEINDRE
1000
STATIONS**

	STATIONS	STATIONS EN PROJET	ENSEMBLE
1 Auvergne-Rhône-Alpes	11	22	33
2 Île-de-France	7	23	30
3 Occitanie	8	15	23
4 Normandie	13	4	17
5 Centre-Val de Loire	3	14	17
6 Pays de la Loire	6	6	12
7 Bretagne	2	7	9
8 Grand Est	2	7	9
9 Provence-Alpes-Côte d'Azur	1	7	8
10 Nouvelle-Aquitaine	2	6	8
11 Bourgogne-Franche-Comté	2	6	8
12 Hauts-de-France	1	4	5
13 Corse	1	0	1
France	59	121	180

PALMARÈS DES RÉGIONS

Éclairage public

OPTIMISER LES INSTALLATIONS



L'éclairage public répond à un double enjeu écologique : économiser l'énergie et limiter les émissions de GES mais aussi préserver la « trame noire » pour la biodiversité. Ainsi, les installations les plus vétustes sont à remplacer par des équipements plus performants, l'éclairage nocturne est amené à être réduit partiellement ou totalement.

Réduire les émissions de GES

Réduire la consommation nationale totale d'électricité liée à l'éclairage (56 TWh), émettant 5,6 tonnes de CO2 (source : Ademe - 2017).

POTENTIEL D'ÉCONOMIE D'ÉNERGIE 50 À 75%

20 À 30 ANS

Âge moyen du parc d'éclairage public en France

10,5 MILLIONS

de points lumineux

1,32 GW

Puissance en pointe demandée par l'éclairage public urbain

86%

Temps de fonctionnement en heures creuses (via électricité nucléaire sans production de CO2)

Réseaux d'eau potable

RÉDUIRE LE PRÉLÈVEMENT D'EAU DE 25% EN 15 ANS



L'accès à l'eau est menacé par le changement climatique. En 2019, environ deux tiers du territoire métropolitain étaient concernés par des mesures de restriction d'eau. Face aux épisodes de sécheresse qui risquent de se multiplier et s'intensifier, un défi majeur est celui de préserver la ressource. En modernisant et en renouvelant les réseaux d'eau potable existants, les pertes en eau peuvent être limitées. L'objectif est de réduire les prélèvements en eau de 25% en 15 ans, par rapport à 2019.

Préservation de la ressource en eau

Atteindre un taux de renouvellement annuel de 2%, pour une durée de vie des canalisations de 50 ans. Soit une hausse de **1,38** point en France

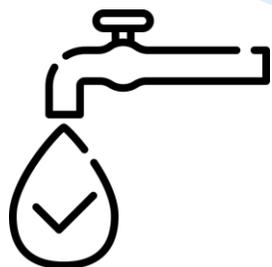
ATTEINDRE UN TAUX DE RENOUVELLEMENT ANNUEL DE 2%

	VOLUME EAU CONSOMMÉ (M3 / HAB)	TAUX DE PERTE EN EAU POTABLE	TAUX DE RENOUVELLEMENT	VOLUME EAU PERDU (MILLIERS DE M3)
1 Corse	69	29%	1,1%	7 359
2 Guadeloupe	151	43%	1,0%	35 460
3 Bretagne	51	15%	0,8%	26 254
4 Bourgogne-Franche-Comté	73	20%	0,8%	42 698
5 Auvergne-Rhône-Alpes	60	22%	0,7%	117 151
6 Île-de-France	71	11%	0,7%	91 316
7 Provence-Alpes-Côte d'Azur	96	19%	0,7%	93 404
8 Occitanie	80	24%	0,6%	105 163
9 Hauts-de-France	56	21%	0,6%	81 102
10 Nouvelle-Aquitaine	79	19%	0,6%	98 633
11 Normandie	82	18%	0,5%	46 101
12 Pays de la Loire	84	13%	0,5%	37 916
13 La Réunion	109	38%	0,5%	55 759
14 Grand Est	64	20%	0,5%	67 992
15 Centre-Val de Loire	75	19%	0,5%	22 379
16 Mayotte	52	26%	0,1%	3 338
17 Martinique	88	30%	0,1%	11 387
France	72	19%	0,6%	943 412

PALMARÈS DES RÉGIONS

Réseaux d'assainissement et stations de traitement des eaux

RENOUVELER LE PARC EN SITUATION DE VÉTUSTÉ



Les réseaux d'assainissement et les stations de traitement d'eau ont aussi un rôle à jouer dans la préservation de la ressource en eau. Ils permettent d'améliorer la qualité des eaux usées traitées qui sont rejetées dans le milieu naturel et peuvent aussi être à l'origine de solutions innovantes telles que la réutilisation des eaux usées traitées. Il est donc indispensable d'entretenir ces réseaux et de garantir une mise en conformité des stations d'épuration.

Amélioration de la qualité de la ressource en eau et réduction de la pression exercée sur celle-ci.

Atteindre un taux de 10% dans la réutilisation des eaux usées traitées (REUT).

METTRE EN CONFORMITÉ 29% DES STATIONS NON CONFORMES

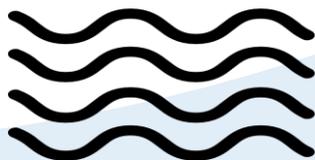
	TAUX DE RENOUELEMENT	NOMBRE DE STATIONS DE TRAITEMENT	TAUX DE STATIONS NON CONFORMES	VOLUME EAUX USÉES TRAITÉ PAR JOUR (M3)
1 Bretagne	0,4%	1 149	5%	998 000
2 La Réunion	0,2%	16	13%	81 000
3 Provence-Alpes-Côte d'Azur	0,5%	955	18%	1 044 000
4 Occitanie	0,4%	3 051	22%	1 051 000
5 Île-de-France	0,3%	509	23%	3 052 000
6 Hauts-de-France	0,2%	837	25%	1 230 000
7 Auvergne-Rhône-Alpes	0,4%	4 235	25%	3 269 000
8 Nouvelle-Aquitaine	0,4%	3 050	26%	1 190 000
9 Bourgogne-Franche-Comté	0,5%	2 160	30%	725 000
10 Normandie	0,3%	1 083	30%	586 000
11 Pays de la Loire	0,5%	1 599	33%	646 000
12 Centre-Val de Loire	0,2%	1 224	35%	391 000
13 Grand Est	0,3%	1 535	43%	2 074 000
14 Corse	0,6%	249	61%	66 000
15 Guyane	0,0%	57	74%	22 000
16 Martinique	0,2%	143	83%	34 000
17 Guadeloupe		125	87%	26 000
Mayotte		52		
Non précisé		5		
France	0,4%	22 034	29%	16 492 000

PALMARÈS DES RÉGIONS

Renaturation des cours d'eau

RESTAURER LA CONTINUITÉ AQUATIQUE

Alors qu'en France plus de la moitié de masses d'eau de surface ne sont pas en bon état écologique, la renaturation des cours d'eau s'impose. Elle permet de rétablir le fonctionnement naturel de ces milieux et elle est essentielle pour qu'ils puissent continuer de fournir à la population une eau de qualité, une meilleure régulation des débits, ainsi que des activités de loisir et de pêche. La renaturation passe aussi par la restauration des continuités écologiques qui conduit à améliorer la richesse piscicole du milieu.



Restaurer la continuité écologique sur 50 000 km de cours d'eau d'ici 2030, à l'échelle nationale.

Protection de la biodiversité

Amélioration de la résilience face aux inondations

**ATTEINDRE
50 000 KM**

	LINÉAIRE COURS D'EAU (KM)	LINÉAIRE RESTAURÉ (KM)	PART DU LINÉAIRE RESTAURÉ	BUDGET PRÉVISIONNEL RESTAURATION (2019-2024, EN M€)
1 Loire-Bretagne	135 000	10 761	8%	150 M€
2 Adour-Garonne	120 000	5 700	5%	240 M€
3 Seine-Normandie	55 000	2 100	4%	60 M€
4 Rhin-Meuse	20 350	1 700	8%	126 M€
5 Artois-Picardie	6 000	935	16%	37 M€
6 Rhône-Méditerranée-Corse	43 486	493	1%	370 M€
France	379 836	21 689	6%	983 M€

PALMARÈS DES BASSINS

Réhabilitation des friches

AMÉNAGER PLUS SOBREMENT



La lutte contre l'artificialisation des sols s'inscrit dans un contexte démographique croissant, dans lequel il faut répondre aux besoins d'aménagement tout en préservant les espaces naturels et la biodiversité qu'ils abritent. La France a fixé une trajectoire consistant à diviser par deux le rythme de consommation des sols à horizon 2030, pour arriver à l'objectif de zéro artificialisation nette (ZAN) en 2050. La reconversion des friches est une solution qui permet de concilier les enjeux d'aménagement territorial avec ceux de lutte contre l'artificialisation des sols.

Préservation
des milieux
naturels et de la
biodiversité

Diviser par deux le rythme
de consommation
d'espaces naturels.
Soit **11 100**ha d'espace
consommés par an.

**DIVISER
PAR 2**

	CONSOMMATION D'ESPACE ENTRE 2011 ET 2021 (HECTARES)	RATIO ENTRE L'ESPACE CONSOMMÉ SUR LA PÉRIODE ET LA SUPERFICIE DE LA RÉGION
1 Guyane	1 434	0,0%
2 Bourgogne-Franche-Comté	11 523	0,2%
3 Corse	2 141	0,2%
4 Grand Est	16 127	0,3%
5 Centre-Val de Loire	13 934	0,4%
6 Occitanie	27 740	0,4%
7 Auvergne-Rhône-Alpes	30 187	0,4%
8 Provence-Alpes-Côte d'Azur	13 875	0,4%
9 Nouvelle-Aquitaine	38 272	0,5%
10 Hauts-de-France	16 290	0,5%
11 Normandie	17 968	0,6%
12 Pays de la Loire	20 006	0,6%
13 Bretagne	17 926	0,7%
14 Île-de-France	9 882	0,8%
15 La Réunion	2 608	1,0%
16 Guadeloupe	1 888	1,2%
17 Martinique	1 336	1,2%
France	243 136	0,4%

PALMARÈS DES RÉGIONS

Le réseau des CERC



CERC AUVERGNE-RHÔNE-ALPES

contact@cercara.fr | www.cercara.fr

CERC BOURGOGNE-FRANCHE-COMTÉ

contact@cerc-bfc.fr | www.cerc-bfc.fr

CERC BRETAGNE

contact@institut-veia.fr | www.institut-veia.fr

CERC CENTRE-VAL DE LOIRE

cerbtpcentre@gmail.com | www.cerc-centrevaldeloire.fr

CERC GRAND EST

contact.cerc@i-carre.net | www.cereco.net

CERC GUADELOUPE

contact@cerc-guadeloupe.fr

CERC GUYANE

contact@cercguyane.gf | www.cercguyane.gf

CERC HAUTS-DE-FRANCE

cerc.hauts-de-france@i-carre.net | www.cerc-hautsdefrance.fr

CERC ILE-DE-FRANCE

cerc-idf@cerc-idf.fr | www.cercidf.fr

CERC LA RÉUNION

cerbtp@i-carre.net | www.btp-reunion.net

CERC MARTINIQUE

cerc.martinique@gmail.com | www.cerc-martinique.fr

CERC NORMANDIE

contact@cerc-normandie.fr | www.cerc-normandie.fr

CERC NOUVELLE-AQUITAINE

nouvelle-aquitaine@cerc-na.fr | www.cerc-na.fr

CERC OCCITANIE

cerc-occitanie@i-carre.net | www.cercoccitanie.fr

CERC PAYS DE LA LOIRE

contact@cerc-paysdelaloire.fr | www.cerc-paysdelaloire.fr

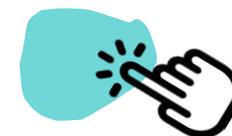
CERC PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR

cerc.paca@i-carre.net | www.cerc-paca.fr

Les membres du GIE Réseau des CERC



Pour plus d'information retrouvez
notre catalogue des savoir-faire



AVEC LA PARTICIPATION DE



ACTEURS
POUR LA PLANÈTE

LES TRAVAUX PUBLICS



GIE RÉSEAU DES
CERC
— FILIÈRE CONSTRUCTION —
Mesurer. Anticiper.